

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le jeudi 18 mai 2017 à 19 heures 35

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Dominique RICHARD BRICE, Maire

Etaient présents : Dominique RICHARD BRICE, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Pierre THOMAS, Loïc WEBER, Nadine MORO BERNARDIN, Corinne LALOGÉ DARET, Marie Alice CHERRIER WOLLE, François ROHMER, Mickaël CLER, Nicolas BREGIGEON, Sophie LECHENE

Procuration(s) : Guy GEAUGEY à Dominique RICHARD BRICE, Georgette JOB à Jean-Marie HUGUENIN

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Guy GEAUGEY, Georgette JOB, Christian TROISGROS

Était(ent) absent(s) non excusé(s) : Jean-François MOUCHOTTE, Marie-France MERCIER, Elie PERRIOT

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie Alice CHERRIER WOLLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2017

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

2017/ 49 : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2016

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir :

- ✓ ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ DECIDER de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDER de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ DECIDER de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur Pierre THOMAS, adjoint au Maire, apporte quelques précisions : « la totalité de l'eau distribuée à la population provient de nos propres ressources en eau souterraines, il y a eu une surconsommation ponctuelle en 2016 donc une remise à jour a été effectuée en début d'année, le prix du m3 est stable depuis plusieurs années ». Il ajoute qu'il faudra s'attendre à une hausse dans les années à venir.

2017/ 50 : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE LA HAUTE-MARNE (A.D.P.C 52) ET LA COMMUNE DE BOURBONNE LES BAINS

Monsieur Loïc WEBER, adjoint au Maire, présente une convention entre l'Association Départementale de Protection Civile de la Haute-Marne (ADPC52) et la Commune de Bourbonne les Bains concernant la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour le festival de l'eau 2017 qui aura lieu du Vendredi 30 Juin au Dimanche 02 Juillet 2017.

Cette convention est conclue pour la durée de la manifestation et la Commune de Bourbonne les Bains s'engage à verser à l'ADPC52 la somme forfaitaire de 1 788.00 €.

Monsieur Loïc WEBER, adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Corinne DARET, Maire-Délégué de Villars Saint Marcellin, demande si les prestations sont mise en place tout le week-end, Monsieur Loïc WEBER, adjoint au Maire, lui confirme.

2017/ 51 : TARIFS ET MODALITES BUDGETAIRES - CAISSE DES ECOLES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la participation des communes pour 2017 sur une base volontaire à la caisse des écoles était fixée à 32 euros/élève pour la maternelle et l'école primaire et à 5 euros/élève pour les plans Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant (CATE), Projet d'Action Ecole (PAE), Tarifs inchangés par rapport à 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016.

Cette seconde somme étant versée au prorata du nombre d'élèves à la coopérative de chaque école.

Le besoin de financement de la Caisse des Ecoles est prévu au Budget Primitif 2017 à l'article 657361.

Madame le Maire propose à l'assemblée de maintenir ces participations des Communes versées à la Caisse des Ecoles en 2017 à leurs montants précédents soit 32.00 euros et 5.00 euros.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pierre THOMAS, adjoint au Maire, demande si le personnel de l'école a fait des demandes particulières, qui rentreraient dans ce cadre.

Madame le Maire donne la parole à Marie-Christine NOBLOT, Directrice Générale des Services. Celle-ci précise que le budget étant voté, les sommes ne peuvent changer.

Madame le Maire souligne qu'il faudrait, en fin d'année civile, lister les demandes particulières chiffrées avant de voter le budget annuel suivant.

2017/ 52 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1ER JUIN 2017

Madame le Maire indique à l'assemblée la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe suite à un départ en retraite non remplacé (saisine du Comité Technique le 16 Mai 2017) :

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Poste vacant
TITULAIRES					
Filière administrative					
Attaché principal	A	1			1
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1		
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1	1	1	
Adjoint administratif territorial	C	4	4		
Filière technique					
Technicien territorial principal de 1ère classe	B	1	1		
Technicien territorial principal de 2ème classe	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	1	1		
Agent de maîtrise	C	1	1		
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	4	3		1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2	2		
Adjoint technique territorial	C	12	12		

Filière culturelle					
Adjoint territorial du patrimoine	C	3	3		
Filière police municipale					
Brigadier-chef principal	C	2	2		
Filière sociale					
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	C	1	1		
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	C	1	1		
TOTAL		38	36	1	2
NON TITULAIRES					
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) – Emplois d'avenir		2	2		
TOTAL GENERAL		40	38	1	2

Madame le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs à compter du 1er juin 2017.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

2017/ 53 : CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE ET DECHETS DE LA HAUTE-MARNE ET LA COMMUNE DE BOURBONNE LES BAINS – EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS DE LA VIEILLE ROUTE A VILLARS-SAINT-MARCELLIN

Monsieur Pierre THOMAS, adjoint au Maire, présente à l'assemblée une convention entre le Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets de la Haute-Marne et la Commune de Bourbonne les Bains concernant l'effacement des réseaux aériens de la vieille route à Villars-Saint-Marcellin.

Monsieur Pierre THOMAS, adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pierre THOMAS, adjoint au Maire, donne quelques détails concernant les travaux effectués : « Les réseaux pris en compte dans ces travaux seront le réseau d'éclairage public, le réseau téléphonique et le réseau électrique ».

Il ajoute que la participation de la Commune sera, prévisionnellement, de 103 600 € (17 000 € pour le réseau d'éclairage public, 31 000 € pour le réseaux téléphonique et 55 600 € pour le réseau électrique).

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est parvenue dans les trois jours avant la séance du Conseil Municipal.

INFORMATIONS DIVERSES :

- *En début de séance, Madame le Maire informe l'assemblée que le reportage effectué par France 3, orienté sur le tourisme, sera diffusé le Lundi 29 mai 2017 à partir de 09h35, dans l'émission « 9h50 » et à la suite du très bon accueil ressenti, France 3 reviendra pour le Festival de l'eau ;*
- *Les représentants de l'association des commerçants ont pu profiter, lors d'une visite organisée par la CCI et la Commune de Bourbonne les Bains, de l'expérience de la Commune de Joinville concernant la redynamisation du centre bourg ;*
- *Madame le Maire informe l'assemblée d'un rendez-vous avec Madame le Préfet pour évoquer le projet de la Commune de Bourbonne les Bains ;*
- *Monsieur Loïc WEBER, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une animation basquaise s'effectuera le mercredi 24 mai 2017, en fin de journée, sur la Place des Bains, avec entre autres la vente de produits basques, alimentaires mais aussi des espadrilles ;*
- *Madame Corinne DARET, Maire-Délégué de Villars Saint Marcellin précise qu'un festival de majorettes sera également organisé le jeudi 25 mai 2017.*

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 19 heures 58.

Le Maire,



Madame Dominique RICHARD BRICE

